



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

Normes de pratique Médicaments et substances

PLAN D'APPLICATION

INTRODUCTION

En raison des risques potentiels de contamination, les conditions de manipulation et de préparation des médicaments et substances doivent être optimales, de manière à minimiser la contamination. Pour ce faire, un environnement propre et une technique d'asepsie rigoureuse sont nécessaires.

L'importante mise à jour des normes de pratique *Médicaments et substances* en 2017 implique des changements, et ce, à différents niveaux. Il s'agit entre autres de certaines méthodes de travail des technologues, des installations matérielles, et, dans certains cas, des produits ou formats utilisés.

L'Ordre a donc établi un plan d'application, afin d'établir des délais réalistes pour l'implantation de certains éléments plus complexes de la norme. Les normes décrites dans le fascicule *Médicaments et substances* guident ce plan; il est donc essentiel d'en prendre connaissance préalablement.

Les changements à mettre en œuvre doivent permettre d'atteindre la conformité aux normes actuellement reconnues par l'OTIMROEPMQ, adoptées par le Conseil d'administration.

Normes de pratique *Médicaments et substances*

Plan d'application

	OBJECTIF	ECHÉANCIER
INSTALLATIONS MATÉRIELLES		
Réfrigérateur	<p>Évaluation de la situation</p> <p>Mise en place de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temporaires - Permanentes <i>Achat, si nécessaire</i> 	<p>6 mois</p> <p>1 an</p> <p>3 ans</p>
Enceinte de préparation stérile (EPS)	<p>Évaluation de la situation</p> <p>Mise en place de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temporaires - Permanentes <i>Achat, si nécessaire</i> <i>Réaménagement</i> 	<p>6 mois</p> <p>1 an</p> <p>3 ans</p>
EPS pour marquage de globules blancs	<p>Évaluation de la situation</p> <p>Mise en place de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temporaires - Permanentes <i>Achat, si nécessaire</i> <i>Réaménagement</i> 	<p>6 mois</p> <p>1 an</p> <p>3 ans</p>
FORMATION DU PERSONNEL		
Programme de formation	<p>Élaboration ou mise à jour du programme et des procédures (ex. : registres, processus aseptique en environnement ISO 5)</p> <p>Personnel travaillant dans les différentes zones du laboratoire</p> <p>Technologue travaillant sous ISO 5</p>	<p>1 an</p> <p>Avant de réaliser les activités</p> <p>Avant de réaliser les manipulations ou préparations sous ISO 5</p>
PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ		
Programme de contrôle environnemental	<p>Élaboration ou mise à jour des politiques et procédures</p> <p>Procédures relatives à l'EPS après l'installation de celle-ci</p> <p>Rédaction complétée</p> <p>Certification initiale de l'EPS</p> <p>Mise en place du programme de contrôle environnemental annuel</p>	<p>1 an</p> <p>1 an</p> <p>3 ans</p> <p>Lors de l'installation</p> <p>1 an après la mise en service de l'EPS</p>